

Reconnaissance des qualifications professionnelles

2002/0061(COD) - 07/09/2005 - Rectificatif à l'acte final

OBJECTIF : **Rectificatif** à la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (*directive initialement publiée au Journal officiel de l'Union européenne L 255 du 30 septembre 2005*).

La directive vise à simplifier le système de la reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'Union européenne.

Le rectificatif porte essentiellement sur des points techniques de l'annexe de la directive, en particulier des détails relatifs à la durée de certaines formations dans plusieurs d'États membres.